

Aux Sections locales SNEP FSU – novembre 2013

MODELE DE LETTRE A ADAPTER POUR L'ADRESSER A VOS DEPUTES, SENATEURS, DASEN, RECTEUR, CONSEIL GENERAL, REGIONAL, MAIRE...(accompagné du courrier à Mme Moulin Civil, voir dossier rythmes 2014, interventions du SNEP)

Madame la.... /Monsieur le....,

Le SNEP-FSU, représentatif à 84.5% des enseignants d'Education Physique et Sportive, tient à vous alerter sur l'une des retombées de la réforme des rythmes scolaires qui pénalise particulièrement l'enseignement obligatoire de l'EPS et les conditions d'animation du sport scolaire.

En effet, alors que les équipements sportifs dont disposent les collèges, lycées et écoles sont en nombre très insuffisant pour appliquer les programmes et horaires officiels de l'EPS et faire face aux entraînements et compétitions du sport scolaire, une aggravation de la situation est intervenue à cette rentrée 2013, en lien direct avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, de nombreuses communes entrées dans le dispositif en septembre 2013 ont positionné des activités sportives périscolaires, non obligatoires, en plein après-midi le plus souvent à partir de 15h30, sur des créneaux et dans des lieux jusqu'alors attribués à l'enseignement obligatoire de l'EPS ou au sport scolaire. Outre que cela entre en contradiction avec la [circulaire du 20 mars 2013](#)* qui *«prévoit que le maire ou le président de la collectivité propriétaire des bâtiments de l'école peut y organiser des activités à caractère sportif, culturel ou socio-éducatif pendant les heures où les locaux ne sont pas utilisés pour les activités liées aux besoins d'enseignement»* (souligné par nous), nos missions pédagogiques et l'enseignement du aux élèves s'en trouvent fortement entravés.

La [copie du courrier ci-joint](#), que nous avons adressé à Madame MOULIN CIVIL, Présidente du comité de suivi de la réforme, en témoigne plus précisément.

(compléter ici avec des exemples locaux ou départementaux, si vous en connaissez)

Nous avons bien entendu saisi le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que la Direction générale des enseignements scolaires, de cette situation totalement inadmissible.

Pour autant, compte-tenu des difficultés déjà enregistrées alors qu'à peine 20% des communes ou EPCI ont intégré le dispositif, nous sommes particulièrement inquiets des conséquences prévisibles d'une généralisation annoncée pour l'année scolaire 2014-2015.

Nous n'accepterons en aucun cas qu'un enseignement obligatoire, pour lequel les élèves sont évalués tout au long de leur scolarité et aux différents examens, soit mis en cause au profit d'activités périscolaires.

Loin de se résoudre à cette régression, notre organisation syndicale entend continuer à tout mettre en œuvre pour améliorer l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire auxquels les élèves ont droit et ce, sur la base des exigences du guide publié en 2012 par le ministère de l'Education nationale : [*L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires.*](#)

Ne doutant pas de votre volonté de défendre des services publics de l'EPS et du sport scolaire de qualité, nous comptons sur votre vigilance et, si nécessaire, sur vos interventions à chaque étape de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui viendrait impacter notre discipline.

Enfin, nous estimons indispensable que vous puissiez œuvrer, en toute circonstance, pour l'obtention de plans de financements Etat/collectivités territoriales/collectivités locales nécessaires à la réalisation de nouveaux équipements sportifs à même de répondre à l'ensemble des besoins.

Nous vous prions de croire, Madame / Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.